



# COMPTES ADMINISTRATIFS ET BUDGET PRIMITIF 2018

---

Conseil Communautaire du 29 mars 2018

Rapporteur : Jean-Paul SOULBIEU, Vice-Président aux Finances

---



## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	2
<b>1. Les principaux chiffres des comptes administratifs 2017</b> .....	6
<b>2. L'épargne 2017</b> .....	7
<b>3. Les chiffres clés consolidés : budget principal et budgets annexes</b> .....	8
<b>4. Présentation générale du budget principal</b> .....	9
<b>5. L'épargne estimée pour 2018</b> .....	11
<b>6. L'endettement</b> .....	12
<b>7. Les produits de fonctionnement en 2018</b> .....	13
<b>8. Les dépenses de fonctionnement</b> .....	17
<b>10. Le financement de l'investissement</b> .....	20
<b>11. L'équilibre des budgets annexes</b> .....	21

## **ABREVIATIONS**

**AC** : Attribution de Compensation

**AP** : autorisations de programmes

**CIF** : Coefficient d'Intégration Fiscale

**CA** : Communautés d'Agglomération

**CET** : contribution économique territoriale

**CFE** : Cotisation Foncière des Entreprises

**CP** : crédits de paiement

**CVAE** : cotisation à la valeur ajoutée

**DCRTP** : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

**DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement

**DI** : Dotation d'Intercommunalité

**DSU** : Dotation de solidarité urbaine

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**FA** : Fiscalité Additionnelle

**FB** : Foncier Bâti

**FCTVA** : Fonds de compensation de la TVA

**FNB** : Foncier Non Bâti

**FNGIR** : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

**FPIC** : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

**FPU** : Fiscalité Professionnelle Unique

**IFER** : imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux

**IM** : Impôts Ménages

**K€** : 1 k€ = 1 000 €

**LF** : Loi de Finances

**PF** : Potentiel Fiscal

**PFi** : Potentiel Financier

**PFia** : potentiel financier agrégé

**PLF** : projet de loi de finances

**TA** : taxe d'aménagement

**TASCOM** : taxe sur les surfaces commerciales

**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TH** : Taxe d'Habitation

**TMP** : Taux Moyen Pondéré

**TP** : Taxe Professionnelle

**TPU** : Taxe Professionnelle Unique

**VP** : Valeur de Point

**ZAC** : zone d'aménagement concertée

**ZAE** : Zone d'Activité Economique

## DEFINITIONS

**Epargne brute** : Elle correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle permet à une collectivité de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement.

**Le Taux d'Epargne Brute** : Ce ratio rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement et permet d'identifier la part de ces dernières affectées à l'autofinancement. Ce ratio s'exprime en pourcentage.

**L'Epargne Nette** : Ce ratio permet d'identifier la part des recettes de fonctionnement restant disponibles pour le financement des investissements après remboursement de l'annuité d'emprunt (comprenant le remboursement du capital et des intérêts). Un montant négatif revient à dire que la collectivité finance une partie de l'annuité de dette en place par de nouveaux emprunts.

**La Capacité de désendettement** : Ce ratio rapporte l'épargne brute à la dette et permet d'identifier la solvabilité de chaque collectivité. Il exprime en nombre d'années, la capacité théorique de désendettement de la collectivité considérée.

## 1. Les principaux chiffres des comptes administratifs 2017

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
011	Charges générales	6 200 K€	013	Atténuation de charges	117 K€
012	Charges de personnel	8 922 K€	70	Recettes des services	1 579 K€
014	Attribution de C.	8 855 K€	73	Recettes fiscales	26 750 K€
65	Subventions et part.	6 787 K€	74	Dotations et par.	8 725 K€
66	Charges financières	252 K€	75	Autres produits	293 K€
67	Charges exceptionnelles	73 K€	77	Recettes exc.	242 K€
042	Amortissements	1 239 K€	042	Reprise sur sub.	164 K€
	<b>Total</b>	<b>32 328 K€</b>		<b>Total</b>	<b>37 871 K€</b>

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
16	Capital des emprunts	735 K€	1068	Ex. de fonct.	1 591 K€
20	Frais d'études	164 K€	10222	FCTVA	1 256 K€
2042	Fonds de concours	796 K€	13	Recettes	1 651 K€
21	Travaux	3 410 K€		Autres recettes	35 K€
23	Travaux pluriannuels	2 452 K€	16	Emprunt	1 901 K€
040	Reprise sur subventions	164 K€	040	Amortissements	1 239 K€
	<b>Total</b>	<b>7 721 K€</b>		<b>Total</b>	<b>7 673 K€</b>

Résultats (budget principal)	Fonctionnement	Investissement
<b>RESULTAT COMPTABLE AU 31.12.17</b>	<b>5 508 K€</b>	<b>- 47 K€</b>
<b>RESULTAT REPORTE AU 31.12.16</b>	<b>7 761 K€</b>	<b>- 5 310 K€</b>
<b>EXCÉDENTS AU 31.12.2017</b>	<b>13 270 K€</b>	<b>- 5 357 K€</b>

## 2. L'épargne 2017

Le tableau de la formation de l'épargne présente les marges de manœuvres financières :

- Une épargne de gestion de 6 450 k€,
- L'épargne brute s'élèvera à 6 198 k€.

	CA 2017
Total des produits réels de fonctionnement	37 465 K€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	31 015 K€
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>6 450 K€</b>
Frais financiers	252 K€
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>6 198 K€</b>
Remboursement du capital de la dette	735 K€
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>5 463 K€</b>

Compte tenu du remboursement du capital de la dette l'épargne nette à 5 463 k€.

**Le taux d'épargne brute s'élèverait à 17 %.**

**La capacité de désendettement est de à 1,4 année (budget principal).**

**Les ratios de gestion arrêtés dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité sont donc respectés.**

### 3. Les chiffres clés consolidés : budget principal et budgets annexes

Le budget de la Communauté d'Agglomération se compose désormais du budget principal et de 8 budgets annexes.

Le budget annexe MARPA n'apparaît plus du fait de la restitution de compétence à la commune de Livarot Pays d'Auge.

Les budgets « photovoltaïque » et « SPANC » sont clôturés. Les excédents sont intégrés au Budget Principal.

Pour l'exercice 2018, le montant total des inscriptions budgétaires va s'élever à 92 011 k€.

Ces chiffres incluent le montant de toutes les dépenses y compris les mouvements internes des budgets (amortissement par exemple, mouvements entre budgets...).

BUDGETS	Investissement	Fonctionnement	Total
Principal	20 056 k€	42 835 k€	62 891 k€
Tourisme <sup>1</sup>	129 k€	786 k€	915 k€
Atelier Relais	1 208 k€	838 k€	2 046 k€
Parc des Expositions	1 034 k€	297 k€	1 331 k€
Droits du sol - ADS	0 k€	378 k€	378 k€
Déchets	278 k€	9 241 k€	9 519 k€
Camping	116 k€	313 k€	429 k€
ZAR	588 k€	1 071 k€	1 659 k€
ZA ZI	7 754 k€	5 228 k€	12 982 k€
<b>Total</b>	<b>31 163 k€</b>	<b>60 987 k€</b>	<b>92 150 k€</b>

<sup>1</sup> Les dépenses d'investissement de la compétence Tourisme sont imputées sur le budget principal.



## 4. Présentation générale du budget principal

Le 1er budget de la Communauté d'Agglomération a été construit en partant du principe que l'ensemble des projets lancés par les 5 anciens EPCI devaient être assumés par la CALN. Ainsi en 2017, la CALN a porté plus de 7 M€ d'investissements.

Le Budget 2018 confirme le rôle majeur de la CALN pour le maillage de son territoire en services publics et en équipements structurants favorable à l'économie et à l'attractivité du territoire. Il témoigne également de l'intégration de la CALN dans une nouvelle dynamique au sein du territoire régional.

Le budget traduit également les ambitions pour le territoire annoncées par le Président lors du **Débat d'Orientations Budgétaires** :

- L'agglo comme catalyseur au service de l'attractivité et de la compétitivité du territoire,
- Une nouvelle ambition sociale : la nécessaire proximité,
- Faire de la CALN un nouvel espace de coopération pour les communes. Ce mouvement doit en premier lieu s'exprimer par un cadre de coopération renouvelé entre l'agglomération et les communes, et entre les communes elles-mêmes, prioritairement au service de l'action des plus petites communes.

Les ambitions portées se concrétisent autour de 3 axes prioritaires également affirmés lors du **DOB** :

1. Mise en œuvre de la mutualisation et, conformément à l'ambition de l'Acte Fondateur, faire de la CALN un nouvel espace de coopération pour les communes,
2. Investissement : construire le PPI 2018-2022 permettant de renforcer la dynamique et la cohésion de notre territoire, de se doter d'équipements performants et modernes, de s'inscrire dans la modernité et de prendre en main notre avenir,
3. Assurer une 2ème étape de la structuration, en y consacrant une partie de l'épargne brute, permettant le bon fonctionnement des services et la bonne exécution du projet politique.

### Le préalable réaffirmé reste : pas d'augmentation des taux d'imposition issus de la fusion.

Le budget 2018 a été construit prudemment en raison des éléments suivants :

- Etat 1259 (notification des bases de fiscalité) non notifié lors de la préparation budgétaire,
- Dotations d'intercommunalité et de compensation non notifiées,
- Le montant de l'Attribution de Compensation (AC) est un montant provisoire en attendant les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- Incertitudes sur le coût réel de certaines compétences exercées,

L'équilibre de la section pourrait être revu lors de la décision modificative. A ce moment, l'équilibre de la section d'investissement pourrait être réalisé partiellement par emprunt, préservant ainsi une partie des excédents de fonctionnement cumulés.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 – Charges générales	7 062 K€	Excédents de fonctionnement	10 317 K€
012 – Charges de personnel	10 664 K€	013 – atténuations de charges	80 K€
014 – Attribution de compensation	8 855 K€	70 – recettes des services	1 562 K€
65 – Subventions et participations	2 494 K€	73 – recettes fiscales	20 399 K€
66 – charges financières	242 K€	74 – Dotations et participations	9 376 K€
67 – charges exceptionnelles	1 500 K€	75 – Autres produits courants	1 013 K€
Dépenses imprévues	2 000 K€	77 – recettes exceptionnelles	0 K€
023 – Virement section d'investissement	8 792 K€		
042 – Dotations aux amortissements	1 226 K€	042 – Reprise sur subventions	88 K€
<b>TOTAL</b>	<b>42 835 K€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 835 K€</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 – Déficit reporté	5 350 K€	1068 –Ex. de fonct. capitalisés	2 974 K€
16 – Capital des emprunts	740 K€	10222- FCTVA	1 253 K€
20 – Frais d'études	2 242 K€	13– recettes d'investissement	5 811 K€
2042 – Fonds de Concours	1 725 K€	16 - Emprunt	0 K€
21 - Travaux	3 185 K€		
23 – Travaux pluriannuels	6 726 K€	021 – Virement de la SF	8 792 K€
040 – Reprise sur subventions	88 K€	040 – dotations aux amortissements	1 226 K€
<b>TOTAL</b>	<b>20 056 K€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 056 K€</b>

## 5. L'épargne estimée pour 2018

Le Taux d'Epargne Brute **prévisionnel** estimé pour le BP 2018 **se situe à 10 %** (même niveau qu'au BP 2017).

Ce TEB au même niveau prévisionnel qu'au BP 2017 s'explique par la construction prudente du BP 2018 en raison de :

- De l'absence de notification des dotations d'Etat au moment de la construction budgétaire,
- De l'absence de notification de l'état fiscal 1259 au moment de la construction budgétaire,
- De l'incertitude liée au résultat de l'évaluation des charges transférées avec la Région notamment,
- Des travaux non finalisés de la CLECT.

De plus, il avait été indiqué que l'année 2017 n'était pas une année de référence pour certains postes de dépenses et en particulier sur le chapitre 012.

## 6. L'endettement

La Communauté d'Agglomération a 27 emprunts sur son budget principal. Le montant total de l'encours s'élève à 9 764 k€.

L'encours de l'ensemble des budgets atteint lui 18 419 k€ (45 emprunts).

**La capacité de désendettement (budget principal uniquement) se situait à 1,4 année au 31 décembre 2017.**

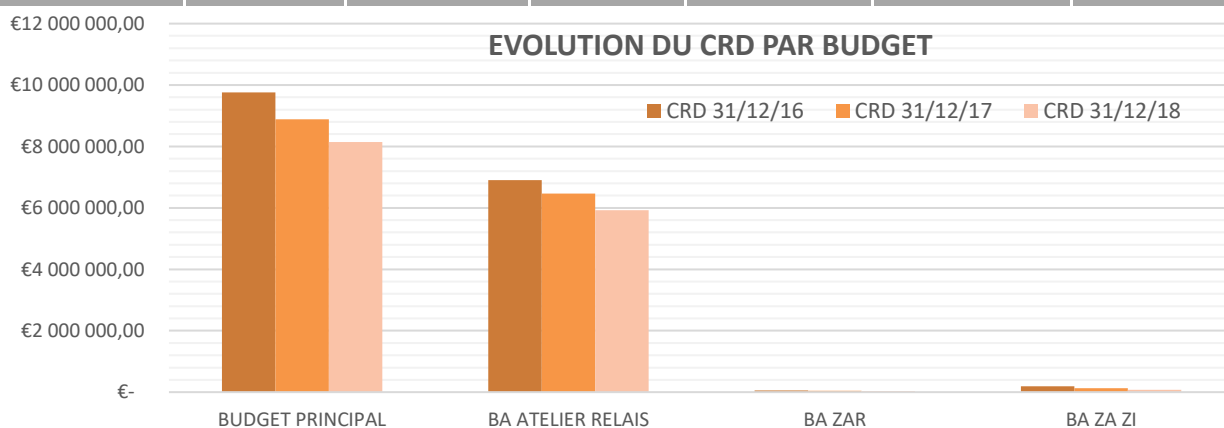
Ratio	CALN au 31/12/2017	Moyenne des CA (source DGFiP)
Capacité de désendettement	<b>1,4</b>	<b>nc</b>
Encours de dette / population	<b>116</b>	<b>397</b>
Dette/RRF (taux d'endettement)	<b>23 %</b>	<b>93 %</b>

BUDGET PRINCIPAL	Nombre d'emprunts	Durée de vie moyenne (en années)	CAPITAL	CRD 31/12/16	CRD 31/12/17	CRD 31/12/18
TOTAL GENERAL	27	8,5	13 023 k€	9 764 k€	8 883 k€	8 140 k€

BA ATELIER RELAIS	Nombre d'emprunts	Durée de vie moyenne (en années)	CAPITAL	CRD 31/12/16	CRD 31/12/17	CRD 31/12/18
TOTAL GENERAL	13	8,7	8 761 k€	6 901 k€	6 465 k€	5 927 k€

BA ZAR	Nombre d'emprunts	Durée de vie moyenne (en années)	CAPITAL	CRD 31/12/16	CRD 31/12/17	CRD 31/12/18
TOTAL GENERAL	1	3	165 k€	59 k€	45 k€	45 k€

BA ZA ZI	Nombre d'emprunts	Durée de vie moyenne (en années)	CAPITAL	CRD 31/12/16	CRD 31/12/17	CRD 31/12/18
TOTAL GENERAL	1	2	600 k€	187 k€	125 k€	80 k€



## 7. Les produits de fonctionnement en 2018

Le montant total des recettes réelles s'élève à 32 430 K€.

PRINCIPAUX PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT	BP 2018
<b>FISCALITE PROFESSIONNELLE</b>	
<b>Produits des impositions directes</b>	
Cotisation Foncière des Entreprises	5 389 K€
Cotisation sur la Valeur Ajoutée	4 208 K€
IFER	493 K€
TASCOM	1 400 K€
<b>Compensations</b>	
FNGIR	118 K€
DCRTP	351 K€
Dotation spécifique unique TP	13 K€
Fonds départemental péréquation TP	249 K€
<b>FISCALITE MENAGE</b>	
<b>Produits des impositions directes</b>	
Taxe d'habitation	5 902 K€
Taxe sur le Foncier Bâti	895 K€
Taxe sur le Foncier Non Bâti	265 K€
Taxe Additionnelle sur le FNB	330 K€
<b>Compensations</b>	
Compensations fiscales TH et TF	541 K€
<b>Autres Taxes</b>	
Prélèvements sur les jeux	44 K€
Reversement du Foncier Bâti des entreprises	100 K€
<b>DOTATIONS</b>	
Dotation d'Intercommunalité	2 268 K€
Dotation de Compensation	3 444 K€
Autre Reversement	100 K€
FPIC	976 K€
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	
Produits des services	1 562 K€
Atténuations de charges	80 K€
Facturation charges indirectes aux budgets annexes	762 K€
Loyers et divers revenus des immeubles	252 K€
Subventions de fonctionnement (Conservatoires, Nautile, Transports scolaires, Petite Enfance...)	1 948 K€

## Les contributions directes

Elles se composent de deux types d'impôts :

- Les impôts à taux d'imposition fixés localement, qui progressent en fonction du coefficient de majoration forfaitaire de la Loi de Finances de la hausse physique des bases,
- Des impôts à taux nationaux ou à barèmes nationaux comme la CVAE, les IFRS ou la TASCOM.

Fiscalité	
Taux moyens pondérés issus de la fusion	
CFE	21,27 %
Taxe d'habitation	8,10 %
Taxe sur le Foncier Bâti	1,25 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	3,49 %

## La fiscalité professionnelle

### 1. La CFE

Le produit fiscal de CFE inscrit au BP 2018 n'intègre pas de progression de taux.

Le taux de CFE (issu du calcul du taux moyen pondéré) se situe à 21,27 %.

Les cotisations minimales ont été harmonisées avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017 dans le cadre des travaux de la CLECT. Cette harmonisation devrait générer des recettes supplémentaires en 2018.

### 2. La CVAE

Le produit de la CVAE reçu par les collectivités est calculé à partir d'un taux unique national. Les modalités de perception de cet impôt amplifient les phénomènes de hausse et de baisse liés aux résultats des entreprises.

Le montant du BP 2018 prévoit une augmentation.

### 3. Les IFR

Ce sont les entreprises de réseaux qui s'acquittent de cet impôt, calculé à partir des bases constatées sur le territoire de l'EPCI et d'un barème national. Le produit attendu est stable.

### 4. La TASCOM

La taxe sur les surfaces commerciales a été transférée en substitution d'une partie de la dotation de compensation des EPCI.

L'harmonisation du coefficient a été faite dans le cadre des travaux de la CLECT sur le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité en 2017.

## Les compensations fiscales de la fiscalité professionnelle

### Les dotations de neutralisation de la réforme de la Taxe Professionnelle

Une première dotation, la DCRTP, a été allouée à chaque niveau de collectivité selon les pertes dues à la réforme fiscale de 2010.

Un deuxième dispositif, via le FNGIR, assure la compensation individuelle de chaque collectivité selon qu'elle perd ou qu'elle gagne.

## La fiscalité ménages

### Les taxes d'habitation et de fonciers

Pour la construction du BP 2018, il a été appliqué la progression liée à la revalorisation des Valeurs Locatives.

Il est à noter que la réforme de la TH rentre dans sa phase de mise en œuvre ;

### Les compensations des taxes d'habitation et de fonciers

Elles sont versées par l'Etat.

Elles sont estimées à 541 K€ (le montant définitif est notifié sur l'Etat fiscal 1259).

### La DGF

L'enveloppe globalement stable au niveau national et la suspension des participations au redressement des comptes publics permettent de réinscrire les mêmes montants qu'en 2017.

### Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité approuvé par le Conseil Communautaire en 2017 prévoit que le FPIC fasse l'objet d'une **répartition libre** chaque année. Une délibération devra être prise (avant le 30 juin habituellement) pour confirmer les choix du Pacte Financier et Fiscal.

Le montant 2017 est donc reconduit au BP 2018 (le fonds restant stable au niveau national).

### Les recettes des services

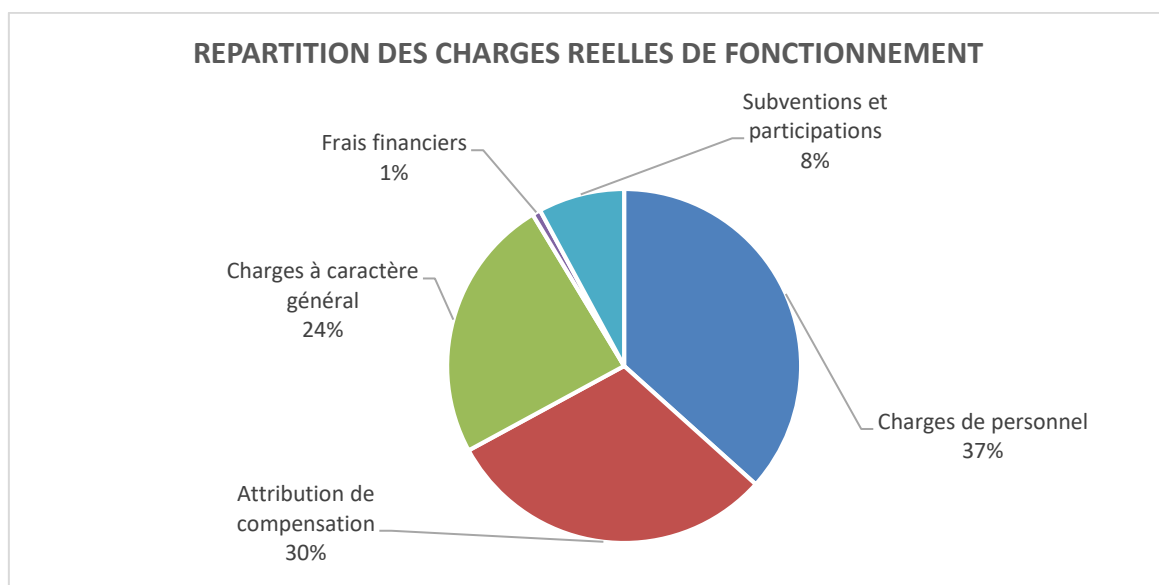
Le montant total des recettes des services s'élève à environ 1 562 K€. Le Centre Aquatique Le Nautile représente à lui seul 49 % de ces recettes (760 K€).



## 8. Les dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement est en baisse par rapport au BP 2017 en raison de la création du budget annexe « déchets ». C'est sur ce budget que sont désormais impactées les dépenses de la compétence déchets ménagers.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>29 316 K€</b>
Attribution de compensation	8 855 K€
Charges de personnel	10 664 K€
Charges à caractère général	7 061 K€
Frais financiers	242 K€
Subventions et participations	2 494 K€



### L'attribution de compensation

Le montant de l'attribution de compensation est par définition un des postes impacté par les transferts d'équipements. L'AC vient neutraliser les transferts.

Le dernier rapport de CLECT a défini un montant provisoire d'AC à 8 855 K€.

Ce montant sera revu pour prendre en compte des travaux non achevés :

- Compétences Petite Enfance, Transport Urbain et Gens du voyage (Ville de Lisieux),
- Clauses de revoyures fixées dans le dernier rapport de CLECT,
- Adhésion des 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de Cambremer.

### Les dépenses de fonctionnement hors reversement

#### Les frais de personnel

La masse salariale prévisionnelle pour le budget principal atteint 10 664 K€.

C'est le poste le plus important du Budget principal (37 % des DRF). Il est en progression de 1,6 M€ par rapport au BP 2017 soit une évolution de 17 %.

Celle-ci s'explique à 93 % par l'exercice de compétences sur une année pleine :

- Compétence MPE de Lisieux et RAM exercée sur une année (+780 k€),
- Compétence MPE de Livarot Pays d'Auge exercée sur une année (+ 165 k€),
- Prévision ouverture MPE de Mézidon Vallée d'Auge (+ 80 k€),
- l'exercice de la compétence Transports Scolaires sur une année (+ 50 k€),
- l'exercice des compétences Culture (Loco, Musée d'Orbec, bibliothèque de Saint-Pierre-en-Auge) sur une année (+110 K€),
- Autres services (environnement, développement économique, ...) pour un montant d'environ 300 K€.

### Les charges à caractère général

Elles devraient atteindre 7 062 K€ en progression de 1 131 K€ par rapport au BP 17 (+ 19 %).

L'exercice des compétences sur 12 mois (petite enfance, transports, culture et entretien des haies) représente une hausse des dépenses du chapitre de 948 k€ (soit 84 % de l'évolution constatée).

### Les subventions aux associations et participations

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses du chapitre 65 « subventions et participations ».

Le reversement au SIDMA de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères était auparavant la principale dépense de ce chapitre (61 % au BP 2017). Cette dépense n'existe plus désormais. L'ensemble des opérations liées aux « Déchets » sont désormais imputées sur le Budget Annexe dédié.

Les subventions aux associations représentent une dépense de 953 K€. La subvention au Théâtre Lisieux Pays d'Auge représente 47 % de cette dépense. Elle ne sera pas versée en totalité du fait de la reprise en régie du Théâtre dans le courant de l'année 2018. Il sera donc nécessaire de régulariser cette situation lors d'une Décision Modificative.

Pour mémoire, les participations aux Pôles Métropolitains de l'Estuaire de la Seine et de Caen sont désormais inscrites au chapitre 011.

BP 2018	
<b>Subventions et participations</b>	
Syndicat mixte du bassin versant de la Touques	86 K€
Syndicat de la Dives	46 K€
Déficit des budgets annexes	898 K€
Subventions aux associations	953 K€
Indemnité des élus (avec charges)	470 K€

La prise en charge des déficits des Budgets Annexes à caractère administratif (Parc des Expositions, Tourisme, Droit du Sol, Déchets) représente une dépense de 898 K€. La prise en charge prévue au BP 2017 s'élevait à 952 K€ (702 K€ au CA 2017). Le détail des prises en charge est présenté dans la partie consacrée aux budgets annexes.

### Les frais financiers

Ils s'élèvent à 242 K€.

## 9. Le programme d'équipement de 2018

Le tableau ci-dessous montre que les opérations de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie sont déclinés en 8 axes principaux.

Le montant total des principaux investissements atteint plus de 13 M€. A cette somme s'ajoutent les enveloppes « entretien du patrimoine » dont bénéficient les services.

Le **Plan Pluriannuel 2018-2022** (période de référence de la contractualisation) sera arrêté au cours de l'année 2018.

Ratio	CALN en 2018	Moyenne des CA
Dépenses d'équipement / habitant	166 €	116 €

*Source : Les finances des collectivités locales en 2016, DGFIP, comptes de gestion ; calcul DGCL).*

Principaux investissements (Budget principal + budgets annexes)	BP 2018
<b>1. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b>	<b>977 K€</b>
Gendarmerie de Saint Pierre en Auge	977 K€
<b>2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>3 792 K€</b>
Pépinière et Télécentre du Pays d'Auge (MOE)	515 K€
Frais d'études pour les Zones d'Activités	85 K€
Travaux de mise en sécurité du Parc des Expositions	1 004 K€
Zone Campaugé 2	1 622 K€
Voirie Zones d'activités	566 K€
<b>3. DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE</b>	<b>150 K€</b>
Plan vélo Phase 2	150 K€
<b>4. CULTURE</b>	<b>2 032 K€</b>
Médiathèque Lisieux	2 032 K€
<b>5. AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	<b>932 K€</b>
Pole Gare Lisieux Fonds de concours	902 K€
OPAH (Frais d'études)	30 K€
<b>6. CENTRES AQUATIQUES</b>	<b>200 K€</b>
MOE Piscine de Saint Pierre en Auge	200 K€
<b>7. COHESION SOCIALE</b>	<b>4 367 K€</b>
PSLA Lisieux centre-ville Lisieux	2 407 K€
PSLA Mézidon Vallée d'Auge (solde)	100 K€
PSLA Saint Pierre en Auge	198 K€
MSAP LIVAROT PAYS D'AUGE	100 K€
MPE Mézidon Vallée d'Auge	1 333 K€
MPE Livarot Pays d'Auge	229 K€
<b>8. MOBILITES</b>	<b>600 K€</b>
Renouvellement Bus transports urbains	300 K€
Renouvellement Bus transports scolaire	300 K€

## 10. Le financement de l'investissement

RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2018
Epargne nette (virement SF)	8 792 K€
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 974 K€
Subventions (dont FCTVA)	7 064 K€
<b>Total des ressources hors emprunt</b>	<b>18 830 K€</b>
Emprunt d'équilibre	0 K€
Emprunt (Reste à réaliser)	0 K€
<b>Financement total</b>	<b>18 830 K€</b>

### Le financement des dépenses d'équipement

Pour financer les dépenses d'investissement hors dette (total des dépenses d'investissement diminué du remboursement du capital de la dette), la Communauté d'Agglomération va :

- utiliser l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement,
- recevoir des subventions (5,8 M€), le FCTVA (1,3 M€),

#### LE FCTVA

Le fonds de compensation a été estimé à 1,3 M€ ;

#### Les subventions d'Investissements

Le montant total des subventions déjà notifiées atteint 5 811 K€ (sur le budget principal).

## **11. L'équilibre des budgets annexes**

## L'équilibre des budgets annexes

TOURISME		2018
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>786 K€</b>
<i>Dont subvention d'équilibre du budget principal</i>		606 K€
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>786 K€</b>
<i>Dont intérêt de la dette</i>		0,00
<b>Dépenses d'investissement</b>		0,00
<i>Dont remboursement du capital de la dette</i>		0,00
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>129 K€</b>
<i>Dont emprunt</i>		0,00

### Le budget Tourisme : 915 K€

Ce budget retrace les mouvements financiers relatifs à la compétence « Office de Tourisme ».

Ce budget regroupe le fonctionnement des Offices et bureaux d'information du Territoire.

Le montant total des dépenses de fonctionnement atteint 786 K€ dont 542 K€ de masse salariale (69 % des dépenses totales).

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 176 K€ répartis ainsi :

- Taxe de séjour pour 160 K€ (augmentation de 100 % estimée en raison de l'application à l'ensemble du territoire),
- Ventes diverses pour 2,9 K€,
- Autres produits pour 13 K€.

La section de fonctionnement est équilibrée par une subvention d'équilibre du budget principal de 606 K€ (soit 77 % des recettes).

## L'équilibre des budgets annexes

ATELIERS RELAIS		2018
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>838 K€</b>
<i>Dont subvention d'équilibre du budget principal</i>		<i>0,00</i>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>838 K€</b>
<i>Dont intérêt de la dette</i>		<i>143 K€</i>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>1 268 K€</b>
<i>Dont emprunt</i>		<i>0,00</i>
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>1 268 K€</b>
<i>Dont remboursement du capital de la dette</i>		<i>538 K€</i>

### Le budget ATELIER RELAIS : 2 046 K€

Ce budget retrace les mouvements financiers relatifs à la construction et à la gestion des Ateliers Relais.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 268 K€. Elles correspondent principalement à :

- Aux frais de maîtrise d'œuvre pour le projet de Pépinière d'entreprises et Télécentre du Pays d'Auge (Lisieux) pour 515 K€,
- Au remboursement du capital des emprunts (538 k€).

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 838 K€ et correspondent principalement aux charges à caractère général (121 K€), les charges de la dette (143 K€) et aux dotations aux amortissements (178K€).

Les recettes d'exploitation pour 610 K€ (dont loyers perçus) permettent de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement.

Les excédents de fonctionnement reportés évitent une subvention d'équilibre par le budget principal.

## L'équilibre des budgets annexes

PARC DES EXPOSITIONS		2018
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>297 K€</b>
<i>Dont subvention d'équilibre du budget principal</i>		<i>179 k€</i>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>297 k€</b>
<i>Dont intérêt de la dette</i>		<i>0,00</i>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>1 034 k€</b>
<i>Dont emprunt</i>		<i>416 K€</i>
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>1 034 k€</b>
<i>Dont remboursement du capital de la dette</i>		<i>0,00</i>

### Le budget Parc des Expositions : 1 331 K€

Ce budget retrace les mouvements financiers relatifs à la gestion du Parc des Expositions.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, cet équipement a été repris en régie directe (fin du contrat de Délégation de Service Public au 31 mars 2017).

Le montant total des dépenses de fonctionnement atteint 297 K€.

La section de fonctionnement est équilibrée par une subvention d'équilibre du budget principal de 179 K€ (soit 60 % des recettes).

Des travaux de mise en sécurité sont prévus au BP 2018 pour un montant total de 993 K€ TTC.

Cette mise aux normes est financée par une recette de 500 K€ de DSIL et par un recours à l'emprunt.



## L'équilibre des budgets annexes

DROITS DU SOL (ADS)		2018
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>378 k€</b>
<i>Dont subvention d'équilibre du budget principal</i>		<i>84 k€</i>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>378 k€</b>
<i>Dont intérêt de la dette</i>		<i>0,00</i>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>0,00</b>
<i>Dont emprunt</i>		<i>0,00</i>
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>0,00</b>
<i>Dont remboursement du capital de la dette</i>		<i>0,00</i>

### Le budget ADS : 378 K€

Ce budget retrace les mouvements financiers relatifs à la gestion de la compétence Droits du Sol.

Le montant total des dépenses de fonctionnement atteint 378 K€ dont 269 K€ de masse salariale (71 % des dépenses totales).

Les recettes d'exploitation (264 K€) représentent 70 % des recettes totales.

Une subvention du budget principal participe à l'équilibre de la section de fonctionnement.

## L'équilibre des budgets annexes

CAMPING		2018
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>313 K€</b>
<i>Dont subvention d'équilibre du budget principal</i>		<i>0,00</i>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>313 K€</b>
<i>Dont intérêt de la dette</i>		<i>0,00</i>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>116 K€</b>
<i>Dont emprunt</i>		<i>0,00</i>
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>23 K€</b>
<i>Dont remboursement du capital de la dette</i>		<i>0,00</i>

### Le budget Camping : 429 K€

Ce budget retrace la gestion des deux campings gérés par la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier : Lisieux, Orbec et Livarot.

Les recettes d'exploitation (49 K€) ne permettent pas de couvrir les dépenses réelles de fonctionnement.

## L'équilibre des budgets annexes

DECHETS		2018
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>9 241 K€</b>
<i>Dont subvention d'équilibre du budget principal</i>		<i>0,00</i>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>9 241 K€</b>
<i>Dont intérêt de la dette</i>		<i>2,3 K€</i>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>278 k€</b>
<i>Dont emprunt</i>		<i>0 k€</i>
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>278 k€</b>
<i>Dont remboursement du capital de la dette</i>		<i>0 k€</i>

### Le budget Déchets : 9 519 K€

Ce budget regroupe désormais l'ensemble des dépenses et recettes de la compétence « Déchets ».

En matière de recettes, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est désormais totalement affectée sur ce budget.

Les dépenses et recettes ex-SIDMA se retrouvent sur ce budget (les résultats cumulés n'apparaissent pas ici car le Compte Administratif n'a pas encore été approuvé par le Conseil Syndical).

## L'équilibre des budgets annexes

ZAR	2018
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>588 K€</b>
<i>Dont subvention d'équilibre du budget principal</i>	<i>0,00</i>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 071 K€</b>
<i>Dont intérêt de la dette</i>	<i>1,9 k€</i>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1 659 k€</b>
<i>Dont emprunt</i>	<i>426 k€</i>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 659 k€</b>
<i>Dont remboursement du capital de la dette</i>	<i>12 k€</i>

### Le budget de Zones ZAR : 1 668 K€

Ce budget regroupe 4 opérations d'aménagement de zones :

- Zone de Saint-Désir,
- Zone de Marolles,
- Zone de Moyaux,
- Saint-Martin de la Lieue.

## L'équilibre des budgets annexes

ZA-ZI	2018
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>5 228 K€</b>
<i>Dont subvention d'équilibre du budget principal</i>	<i>0,00</i>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 228 K€</b>
<i>Dont intérêt de la dette</i>	<i>71,00</i>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>7 754 K€</b>
<i>Dont emprunt d'équilibre</i>	<i>4 753 K€</i>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 754 K€</b>
<i>Dont remboursement du capital de la dette</i>	<i>0,00</i>

### Le budget de zones ZA-ZI : 12 982 K€

Ce budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes des opérations d'aménagement suivantes :

- ZAC des Hauts de Glos,
- Saint-Martin de la Lieue,
- ZI et ZA du Cadran,
- ZA Mery-Corbon,
- Rondel,
- ZA 1 et 2 de Livarot,
- ZAC de l'Orbiquet.

Le projet d'aménagement de CAMPAUGE 2 est imputé sur ce budget annexe (coût : 1 622 K€).

**Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie**  
**11 Place Mitterrand - 14100 Lisieux**

